

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, F. MERY, M. METAIS, L. BRARD, D. CROCHARD, C. HUMBLLOT

POUVOIRS (10) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
G. MESLEM mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
E. FARHAT mandante a pour mandataire F. BRAUD
C. PAILLER mandant a pour mandataire F. MERY
S. LANSARI CAPRAZ mandante a pour mandataire M. METAIS
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (4) :

Y. GANIVELLE, P. BARAUDON, K. WEINLAND, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Charlotte HUMBLLOT

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Projet Numérique Educatif – Sollicitation de financement dans le cadre d'un nouvel appel à projet du ministère de l'Éducation Nationale pour les écoles ANTOIGNE, Jules FERRY et Claudie HAIGNERE

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation sur la refondation de l'école consacre la formation à l'utilisation des outils numériques en insistant sur la progression des apprentissages et des compétences de l'école au lycée.

En lien étroit avec l'Éducation Nationale, la ville souhaite poursuivre le développement du plan Numérique Éducatif pour 10 classes du cycle 3 (CM1-CM2) de trois groupes scolaires constitués des écoles élémentaires ANTOIGNE, Jules FERRY et Claudie HAIGNERE.

Ce projet numérique éducatif s'articule autour de 4 axes :

- mettre l'accent sur les apprentissages fondamentaux avec le numérique au cycle 1 : "de l'usage des tablettes en maternelle"*
- favoriser l'interdisciplinarité pour donner du sens aux apprentissages aux cycles 2 et 3 : "des outils numériques favorisant différenciation, apports du collectif, mutualisation des activités et stimulation de l'engagement personnel de l'élève"*
- communiquer, collaborer pour mieux apprendre à l'école et hors l'école, et dialoguer avec les parents*
- accéder aux ressources et communiquer grâce à une infrastructure performante.*

Ce projet se traduit par des investissements et les actions éducatives suivantes :

- 4 classes mobiles de 6 tablettes : 1 pour ANTOIGNE, 2 pour FERRY et 1 pour HAIGNERE, (logiciel serveur, mallette, 6 tablettes, borne wifi mobile, logiciel de gestion sécurité et supervision)*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°21

page 2/3

- l'installation de 7 vidéos projecteurs : 3 à ANTOIGNE et 4 à FERRY, l'école HAIGNERE dispose déjà de tableaux numériques interactifs
- 7 ordinateurs portables pour les enseignants : 3 à ANTOIGNE et 4 à Jules FERRY
- Des interventions dans les classes de CM2 pour poser les bases d'une citoyenneté numérique

Le dispositif est intéressant à plusieurs titres :

-au niveau éducatif : ce dispositif ouvert sur les nouvelles technologies développe l'esprit critique des élèves, essentiel à leur parcours citoyen et à l'apprentissage des fondamentaux

-au niveau de la réduction de la fracture numérique : une bonne appropriation des outils informatiques par tous les enfants notamment pour ceux qui ne bénéficient pas de ces outils à leur domicile

-au niveau pédagogique : ces outils permettent de disposer de ressources pédagogiques culturelles et scientifiques nécessaires aux enseignants et représentant un réel intérêt.

L'Education Nationale propose la poursuite du plan numérique dans 3 écoles avec le maintien du même niveau de financement que celui des écoles HERRIOT et SOUCHE, soit une subvention de 50% (à hauteur de 4 000 euros pour l'achat de classes mobiles) pour 3 classes maximum par école.

* * * * *

VU la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU l'article L. 212-4 du Code de l'Éducation relatif à la prise en charge des écoles publiques,

VU l'article L. 312-9 du Code de l'Éducation relatif aux enseignements de l'informatique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de développer un nouveau Projet Numérique Éducatif à destination des écoles publiques de la commune conformément au Projet Éducatif Local visant à favoriser la réussite éducative de tous les élèves et ce dans un contexte financier contraint ;

CONSIDERANT les effets positifs avérés des outils numériques utilisés à des fins pédagogiques au sein de la classe, sur la réduction des inégalités des chances, l'intégration des apprentissages et la communication avec les parents ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement pour 4 classes mobiles qui pourront être utilisées par 10 classes réparties dans les écoles ANTOIGNE (3 classes), Jules FERRY (4 classes) et Claudie HAIGNERE (3 classes) comme suit :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 21 décembre 2017

n°21

page 3/3

Dépenses		Recettes	
Acquisition de 4 classes mobiles tablettes (logiciel serveur, mallette, 6 tablettes par classe, borne wifi mobile, logiciel de gestion, sécurité et supervision) :	24 500 €	Subvention État *:	13000 €
Acquisition de 7 VPI (Vidéo projecteurs interactifs)	21 000 €		
Acquisition de 7 ordinateurs portables pour les enseignants	6300 €		
Travaux (fibre, baie dans les classes)	24 000 €	Fonds propres :	62 800€
Total dépenses :	75 800 €	Total recettes :	75 800 €

*4 000 € au bénéfice d'ANTOIGNE, 6 650 € pour FERRY, 2 350€ pour HAIGNERE

- de solliciter le financement au titre de l'appel à projet du ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre du plan numérique 2017, pour les classes mobiles et ressources pédagogiques associées ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou document se rapportant à ce dossier.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2 [L. BRARD(+1 pouvoir)]

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 7 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

